



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

490108 - Arrigny - Projet de centrale solaire

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TROIS SOLS ENERGIES

Raison sociale

SAS

N° SIRET

98404330700011

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

GOUPIL

Prénom(s)

Arnaud

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Arrigny (51) d'une puissance inférieure ou égale à 2.99 MWc (puissance actuelle : 1.175 MWc). Le site d'implantation, localisé en secteur Ne naturel à vocation d'équipements publics, se compose d'une parcelle de 14 940 m². Le projet photovoltaïque permettra de participer à la production d'électricité bas carbone. L'électricité produite servira prioritairement aux besoins en autoconsommation de la commune, le reste sera injecté sur le réseau. La centrale sera implantée sur une surface d'environ 11 300 m² clôturée. Les tables seront ancrées au sol par des pieux battus. Les modules seront posés sur des rangées de tables photovoltaïques fixes espacées entre elles de 4 m. Un réseau de câbles acheminera le courant des onduleurs vers un poste de transformation HTA/BT à proximité du projet. Une aire de stockage de l'énergie d'une superficie de 11,3 m² comprenant des batteries de stockage sera installée afin de répondre aux problématiques de flexibilité du réseau provenant des EnR. Pour répondre au besoin du SDIS, une citerne souple de 120 m³ sera installée en bord de parcelle à proximité du portail d'accès au site. Un chemin de largeur 5 m et une aire de retournement seront aménagés.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de produire une énergie souveraine et décarbonée sur une parcelle classée Ne à vocation d'équipements publics. L'énergie produite sera prioritairement autoconsommée par la commune d'Arrigny, le reste sera injecté au réseau. Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui vise à porter la capacité photovoltaïque installée à 48 GW d'ici 2030 et à intégrer des solutions de flexibilité par stockage de l'énergie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour une centrale photovoltaïque de puissance inférieure à 3 MWc telle qu'envisagée, la durée prévisionnelle des travaux est comprise entre six à 10 mois, selon les étapes suivantes : 1. Préparation du site : - Nettoyage du site et aménagement des voies d'accès - Pose des clotures - Grutage des équipements : local technique, stockage par batteries - Approvisionnement et stockage des équipements sur site 2. Réalisation du réseau électrique interne : - Création des liaisons électriques internes à l'installation 3. Implantation de la centrale photovoltaïque : - Ancrage par pieux battus des supports de tables photovoltaïques - Assemblage des structures porteuses - Pose des modules photovoltaïques et des onduleurs - Câblage et raccordement électrique 5. Raccordement au réseau public : - Raccordement au réseau électrique pour injection de l'électricité produite via une liaison souterraine présente à proximité du site. Ce raccordement au réseau national fera l'objet d'une demande spécifique auprès d'Enedis, une fois l'autorisation obtenue. La conception de l'installation garantit la bonne gestion des eaux pluviales : entre chaque module, un interstice de 1 à 2 cm permet le passage de l'eau. Les rangées de panneaux sont espacées entre elles de 4 mètres. L'emprise des panneaux n'entraîne pas de modification significative de l'écoulement des eaux pluviales, ni d'effet notable d'interception.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation de la centrale est prévue pour une durée de 40 ans. Elle se déroule selon les étapes suivantes : 1. Entretien du site Une centrale photovoltaïque demande peu de maintenance. L'entretien de la végétation sera effectué par pâturage ovin et ponctuellement de manière mécanique (tonte/débroussaillage) en cas de zones de refus. Aucun produit chimique ne sera utilisé pour l'entretien du couvert végétal. 2. Maintenance En ce qui concerne le matériel photovoltaïque, les principales tâches de maintenance curative sont : - Nettoyage des modules photovoltaïques en cas de besoin. Le nettoyage s'effectue à l'aide d'une lance à eau « haute-pression » sans usage de produit chimique - Vérifications électriques des onduleurs, transformateurs et boîtes de jonctions - Point de contrôle et vérification des connectiques et échauffements anormaux - Remplacement des éléments defectueux (structures, panneau, câbles, etc.) 3. Démantèlement - Déconnection de la centrale du réseau électrique - Démontage et recyclage des modules puis des structures - Retour du terrain à l'état initial (avant le projet)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration Prealable de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée Surface cloturée Longueur de la clôture Hauteur clôture Surface plancher des constructions Hauteur des constructions Largeur portail d'accès Volume citerne souple	(< 3 , MWc) (environ 11 320, m ²) (458, m) (1.80, m) (<20, m ²) (<3, 3) (5, m) (120, m ³)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF Type 2 - Site LES ENVIRONS DU LAC DU DER (Identifiant 210020028) localisée à 680 m au Sud du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune d'Arrigny est en loi littorale puisque limitrophe du Lac de Der, mais la parcelle est localisée à 2.5 km des berges du lac
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet se situe en secteur a vocation d'accueil d'equipements publics, sur un ancien terrain de foot. D'apres les donnees PatriNat de 2023 (voir Annexe), le site est considere comme "zone artificialisee"
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site est limitrophe à la zone NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITAT - site Reservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq, à savoir le canal de resitution de l'eau du Lac vers la Marne
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'ecartement entre modules (interstice de 1 a 2 cm) maintient une alimentation en eau sous toute la surface du panneau. Les rangees de panneaux photovoltaïques sont espacees de 4 m. La surface cumulee des panneaux n'engendrera pas de "deplacement" ou "d'interception" notable des eaux pluviale ni d'impact sur la ressource en eau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La site Natura 2000 limitrophe est le bras remontant du Lac de Der, suivant sur 3 km le canal de restitution a la Marne. Le projet par sa nature et sa localisation n'engendrera aucun impact sur les especes ou habitats inscrites au FSD du site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Secteur Ne a vocation d'equipements publics - ancien terrain de foot de la commune
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Augmentation temporaire du trafic durant la phase travaux (6 a 10 mois) et tres ponctuellement en phase d'exploitation pour les operations de maintenance. Le projet est situe en peripherie de la commune sur un ancien terrain de foot
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase travaux, le projet sera source de bruits ponctuels (engins de chantier, battage des pieux). En phase exploitation, le bruit genere par la centrale ou par les operations de maintenance ponctuelles sera
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase travaux, le projet pourrait etre source de vibrations localisees a proximite immediate des engins de chantier ou zones de battage des pieux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	La phase travaux et demantelement de la centrale engendreront la consommation d'energie et la production de dechets evacues et traites en filieres adaptees. L'energie liee a la fabrication des composants et a la construcion est tres faible comparee aux benefices apportees par la production d'energie decarbonnee de la centrale en phase d'exploitation. En phase demantelement, la grande majorite des composants
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Ancien terrain de foot en peripherie de la commune, a vocation d'accueillir des equipements publics
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet est située en limite de la zone natura 2000 - Reservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq mais n'engendrera aucun impact sur les habitats ou les especes inscrites a cette zone Natura 2000 puisqu'a une distance de 2.5 km du Lac de Der. Selon les donnees issues de PatriNat de 2023, le terrain (ancien terrain de foot) est en zone artificialisee. Le projet se situe sur une zone Nea vocation d'accueillir les equipements publics, a savoir une centrale photovoltaïque afin de couvrir une partie des besoins d'electricite de la commune dans le cadre d'une operation d'Autoconsommation collective.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement : - les haies en peripherie de site sont conservees - selon les donnees PatriNat 2023, la zone est consideree comme zone artificialisee. Mesures de reduction : - Creation de passages a faune en bas de cloture afin de favoriser le deplacement de la petite faune et de limiter l'effet barriere et l'isolement des biotopes. Mesures d'accompagnement favorables a la biodiversite : - Mise en place d'un eco-paturage prevu pour entretien les milieux par paturage extensif.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant la localisation du projet et l'analyse réalisée, nous pensons que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale. Le choix du terrain nous paraît pertinent car situé en zone d'accueil des équipements publics Ne, sans impact sur les zonages réglementaires ou d'inventaire, en recul par rapport aux habitations de la commune. Le projet permet d'apporter une gestion pastorale par éco-pâturage contribuant au maintien du couvert herbacé et bénéficiant aux espèces de milieu ouvert.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **GOUPIL**

Prénom **Arnaud**

Qualité du signataire Directeur General

À Paris

Fait le 29-09-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)